

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-029-14132/23/BM

■ Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix œuvrant dans le champ de l'Insertion et de l'Emploi : Aide aux dispositifs destinés à rapprocher les offres d'entreprises et les demandeurs d'emploi (Axe 4) - Approbation de conventions 59413

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le Pays d'Aix, différentes structures développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

Depuis le début des années 2000, le Pays d'Aix mène une politique volontariste de soutien aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Ce soutien s'exprime à travers le dispositif d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE, soutenu et renforcé par la création et le maintien de différentes étapes de parcours d'insertion adaptées et validées par le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.

Elles permettent aux personnes en parcours de remédier à leurs difficultés, à surmonter leurs différents freins à l'emploi grâce à des actions de qualité : mobilité, remobilisation, formation, mise en situation professionnelle.

Le PLIE du Pays d'Aix propose donc une offre diversifiée, pertinente pour tous les profils de demandeurs d'emploi, en accord avec les partenaires du Service Public de l'Emploi.

Nous proposons donc une offre diversifiée, pertinente pour tous les profils de demandeurs d'emploi, en accord avec nos partenaires du Service Public de l'Emploi.

Cette politique s'inscrit dans le cadre des 4 axes d'intervention réaffirmés et délibérés en Conseil de territoire du 8 avril 2021 (délibération 2021_CT2_147) :

- I. Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi.
- II. Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique.
- III. Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi.
- IV. Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi.

A ce titre, deux opérateurs sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la création et au maintien d'étapes de parcours d'insertion pour les participants du PLIE et les demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 62.000 €, aux deux opérateurs suivants :

- CBE SUD LUBERON
- INTER-MADE

CBE SUD LUBERON :

Objectif : Le Comité de Bassin d'Emploi du Sud Lubéron a pour principal objectif le développement économique et le maintien des emplois sur sa zone d'action qui comprend Pertuis pour le sud-Lubéron mais aussi 11 communes du val de Durance faisant partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Actions : « Animation Insertion/ Emploi : un projet de territoire »

Organisation de 2 forums à Pertuis et animation territoriale pour l'emploi avec l'organisation des matinales pour de la formation professionnelle ainsi que de la matinale de la création d'entreprise ; avec les communes de Jouques, Peyrolles, Meyrargues, Venelles et la Roque d'Anthéron. (Bilan 2022 en cours)

« Un pas vers l'emploi SENIORS »

Parcours d'Accompagnement renforcé pour personnes en transition professionnelle et publics les plus éloignés de l'emploi. 10 jours d'accompagnement, 2 mois d'action, d'implication.

(Bilan 2022 en cours)

INTER-MADE :

Objectif : Inter-Made vise l'inclusion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi et la sécurisation des parcours des créateurs d'activités économiques en réponse à des besoins du territoire et de développement local, et ce, via l'accompagnement, la formation et la mutualisation.

Action : « Oser entreprendre / Starter et couveuse » :

- Constitution d'un réseau d'acteurs du territoire permettant d'identifier les porteurs de projet économique
- Accueil individuel des porteurs d'une idée de création d'entreprise pour entrer dans le dispositif ou être conseillé pour une autre orientation
- Quatre sessions de formation à la création d'entreprise : trois sessions « Oser Entreprendre », une session « Starter »
- Organisation de comités de suivi pour les créateurs composés d'acteurs exerçant des responsabilités sur le territoire et de structures d'accompagnement à la création d'entreprise. (Bilan 2022 en cours)

Après avoir rencontré l'ensemble des opérateurs, la planification des opérations a été validée par le PLIE du Pays d'Aix afin que les accompagnateurs à l'emploi puissent positionner dans les meilleurs délais les participants du PLIE au regard de leur problématique particulière.

Les deux structures ont été soutenues l'an dernier. Elles souhaitent poursuivre leur objectif et sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la réalisation d'actions en direction des participants du PLIE du Pays d'Aix, dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification de la convention attributive et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

N° MGDIS	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITÉE	SUBV° PROPOSÉE	TAUX en %	CONV OUI/ NON
		Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi						

2583	CBE SUD LUBERON	Animation Insertion/Emploi : un projet de territoire	7.000 €	28.034 €	7.000 €	7.000 €	24,97 %	OUI
2584	CBE SUD LUBERON	Un pas vers l'emploi SENIORS	10.000 €	38.500 €	10.000 €	10.000 €	25,97 %	OUI
2691	INTER-MADE	Oser entreprendre / Starter et couveuse	45.000 €	112 141€	45.000 €	45.000 €	40,13%	OUI
TOTAL					62.000 €	62.000 €		

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° 2021_CT2_147 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021 approuvant les critères d'intervention de la politique Insertion et Emploi du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir ces associations.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les deux conventions annuelles d'objectifs 2023 à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les opérateurs :

- CBE SUD LUBERON – « Animation Insertion/Emploi : un projet de territoire » et « Un pas vers l'Emploi SENIORS »
- INTER-MADE – « Starter, couveuse, et rencontres »

Article 2 :

Sont approuvées les conventions annuelles d'objectifs 2023 à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les opérateurs :

- CBE SUD LUBERON – « Animation Insertion/Emploi : un projet de territoire ».
- CBE SUD LUBERON – « Un pas vers l'Emploi SENIORS ».
- INTER-MADE – « Starter, couveuse, et rencontres ».

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ